

Séance du 2 mai 2024

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	23
Absents :	10
Procurations :	7
Votants :	30

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le deux mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-six avril deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Christian MAZUC, Raymond BRALEY, Christine LATAPIE, Didier PIERRE, Jean-Louis COSTE, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Dominique BEC, Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Marie-Noëlle TAUZIN (pouvoir à Dominique BEC), Catherine COUFFIN (pouvoir à Christine LATAPIE), Sabine MIRAL (pouvoir à Raymond BRALEY), Gulistan DINCEL (pouvoir à Franck TOURNERET), Jean-Philippe ABINAL (parti à 19H15, pouvoir à Michel SOULIE), Fabienne VERNHES (pouvoir à Christian MAZUC), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absents excusés : Hakim GACEM, Virginie SEXTO, Jean-Luc PAULAT

Secrétaire de séance : Dominique BEC

FIN/68-2024**Budget Principal****Versement de la subvention au budget annexe Réseau de chaleur**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-1, L. 2224-2 et L. 2224-4,
Vu la délibération N°FIN/61-2024 du Conseil Municipal en date du 2 mai 2024 portant approbation de l'affectation du résultat 2023 du budget annexe Réseau de chaleur,
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 25 avril 2024,*

ENTENDU que les activités de service public à caractère industriel et commercial (SPIC), quel que soit leur mode de gestion, sont strictement encadrées par la loi, afin de ne pas porter entrave à la concurrence.

ENTENDU que ces activités sont soumises à un équilibre budgétaire strict, dont les conditions sont définies aux articles L. 2224-1, L. 2224-2 et L. 2224-4 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT).

ENTENDU que dans un objectif de transparence des tarifs et de vérité des prix, les recettes propres du service doivent couvrir l'intégralité de ses dépenses, à l'exclusion de toute prise en charge par le budget principal de la collectivité, sous forme de subvention d'équilibre ou de financement par le budget principal de certaines dépenses.

ENTENDU que néanmoins, l'article L. 2224-2 du CGCT prévoit trois cas pour lesquels une prise en charge par le budget principal devient possible :

- lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

ENTENDU que la délibération d'affectation du résultat 2023 du Budget annexe Réseau de chaleur N°61-2024 du 2 mai 2024 prend acte du versement d'une subvention à hauteur de 164 217,26 € par le budget général de la Commune, sur la base des dispositions de l'article L.2224-2 du CGCT.

CONSIDERANT que compte tenu du cout des énergies et des consommations déjà réalisées sur l'exercice 2024, il est proposé de verser une subvention supplémentaire de 90 000€ pour permettre d'assurer le paiement des factures liées au réseau de chaleur.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre une délibération pour le budget principal afin d'acter le versement de la subvention d'équilibre par le budget général à hauteur de 254 217,26 € pour l'exercice 2024.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (24 pour ; 0 contre ; 6 abstentions : Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL, Amar GUENDOZI) :

- **approuve le versement de la subvention d'équilibre pour un montant de 254 217,26 € du budget général au budget annexe Réseau de chaleur pour 2024.**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **07 MAI 2024**

Et de la publication le : **07 MAI 2024**